

*ÉCHOS DE LHUIS

BULLETIN MUNICIPAL

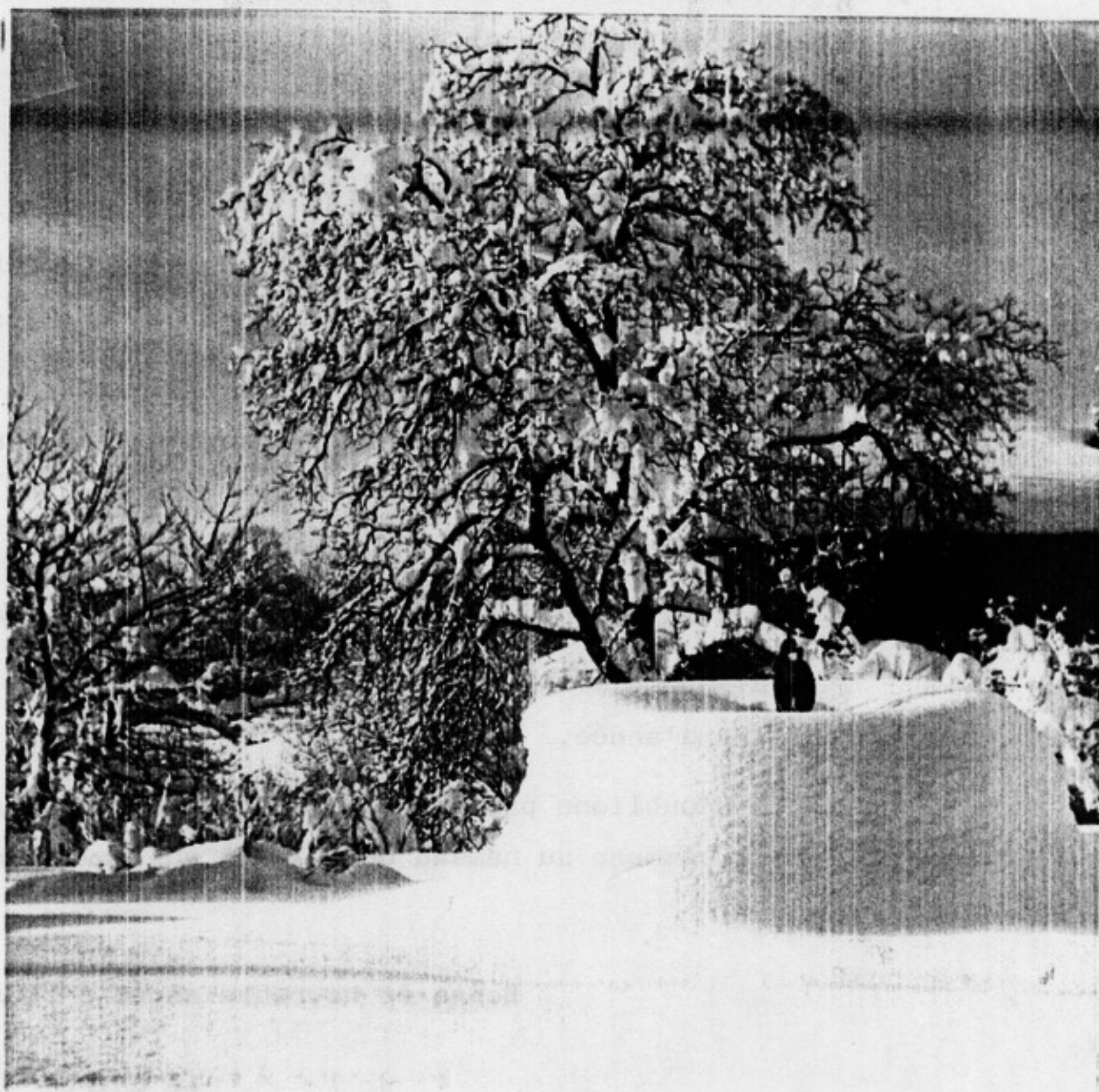
*Meilleurs
foeux*



ALBERTVILLE 92



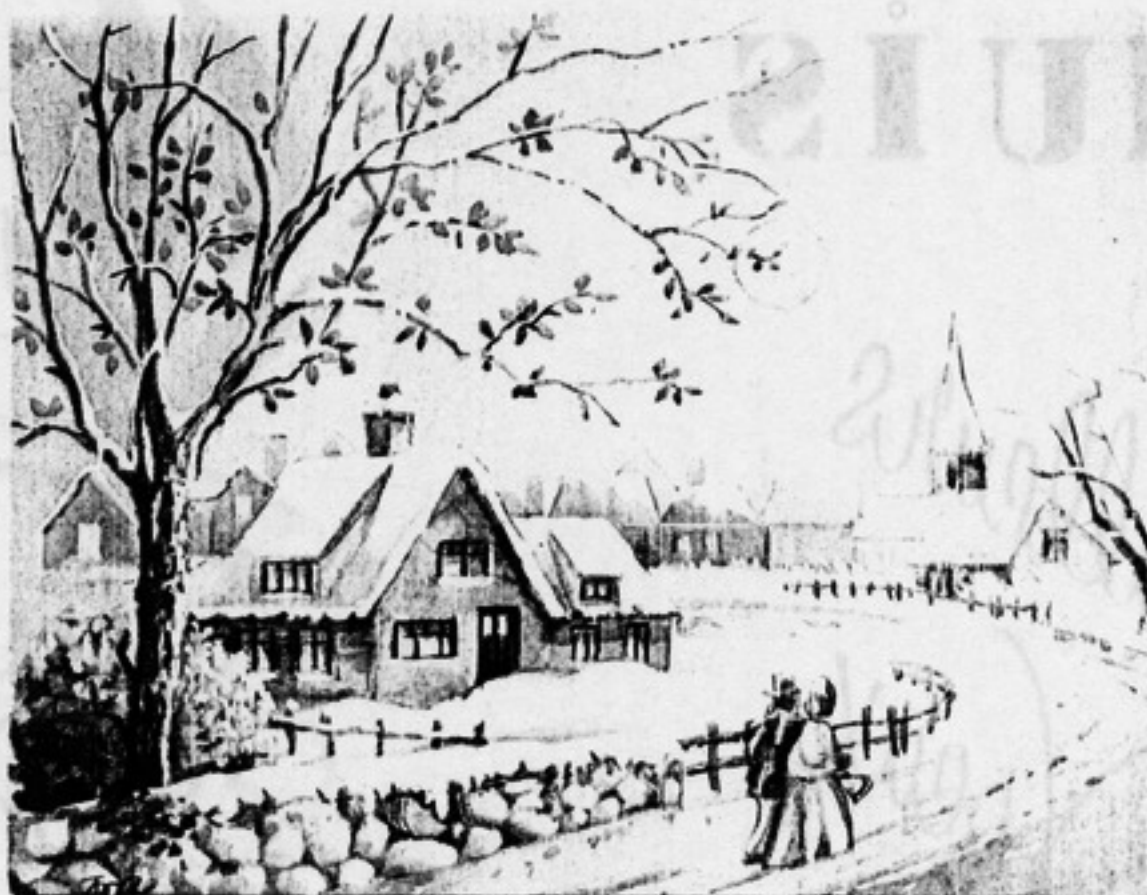
92



LHUIS DÉC 90

HIVER 91/92
~~~~~





*Tous nos vœux  
de bonheur  
pour cette nouvelle année*

A l'aube de cette nouvelle année, je présente à toute la population Lhuisarde mes meilleurs vœux et souhaits pour 1992.

Je ne les adresse pas par pure tradition mais simplement avec une profonde sympathie. J'associe à mes vœux, adjoints, conseillers et employés municipaux.

Nos réalisations 1991:

Deux importants projets enfin terminés.

La maison d'accueil "PLEIN SOLEIL" qui a ouvert ses portes courant mars. Notre objectif est atteint puisqu'à ce jour les 65 lits sont occupés.

La première tranche d'assainissement est en fonctionnement depuis peu avec le système par lagunage; il ne reste que les abords à aménager avec plantations de divers végétaux.

1991 a vu la naissance du district "Rhône - Chartreuse".

1992 - Simplement des projets à élaborer, nous vous en informerons en cours d'année.

Mais n'oublions pas le 4 février, passage de la flamme Olympique sur notre commune au hameau de RIX, où une animation est prévue.

Bonne et heureuse année à tous.

Le Maire

Félix DAVID



# CONSEIL MUNICIPAL:

Séance du 23 juillet 1991.

Présents: 11.

Excusés : Mme RODET, Mrs BONNARD, FOURNIER, GIROUD.

## 1er POINT: URBANISME.

a) Le Conseil Municipal délibère pour instaurer le Droit de Préemption Urbain sur les zones UA, UB, UX, NA, NAX définies au P.O.S.

Ce D.U.P permettra à la Commune d'être informée de toutes transactions foncières ou immobilières sur ces zones et de faire, le cas échéant, jouer son droit de préemption.

b) Le Conseil Municipal délibère pour passer une convention confiant à la D.D.E l'instruction des dossiers des permis de construire et de tous les autres actes d'urbanisme.

Cette décision est motivée par le fait que les services municipaux n'ont ni le temps ni la compétence suffisante pour assumer cette tâche.

## 2ème POINT: REGLEMENTATION DE LA NAVIGATION SUR LE RHONE.

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un projet d'arrêté préfectoral réglementant cette circulation.

## 3ème POINT: DISTRICT.

Pour que cette structure puisse se mettre en place, il faut dissoudre celles qui préexistaient et feraient double emploi.

Le Conseil Municipal délibère pour donner son accord à la dissolution du Syndicat de voirie cantonal et au S.I.V.O.M de la Chartreuse de Portes.

## 4ème POINT: ATELIER RELAIS.

Le Conseil Municipal prend connaissance du résultat de l'expertise effectuée suite aux chutes de neige de Décembre 90 et du devis des réparations à entreprendre.

Le dossier est entre les mains des assurances et sera activé pour que ces travaux puissent se faire sans gêner la bonne marche de l'entreprise.

Le contrat de Crédit Bail mis au point par le notaire est entre les mains de l'entreprise pour étude, la signature définitive devant intervenir en Septembre. Mais les clauses financières sont immédiatement appliquées et les premiers versements, conformément au calendrier prévu, ont été effectués.

## 5ème POINT: TRAVAUX COMMUNAUX.

Cinq candidats ont répondu à l'appel lancé par la commune.

Les différents travaux seront, s'ils l'acceptent, répartis entre eux. ( 3 pour le déneigement et 2 pour l'entretien.)

## 6ème POINT: LOTISSEMENT.

Le Conseil Municipal délibère pour donner son accord au compromis de vente passé avec Mr BILLOUD pour l'achat de sa parcelle.

## 7ème POINT: DIVERS.

Le Conseil Municipal est informé de travaux de cloture entrepris sans permis de construire, et sur un chemin communal dans un cas.

Les contrevenants seront avisés pour régulariser leur situation.

Il prend connaissance de divers courriers:

- Mr Vuillerod Roger pour l'ouverture du chemin de la Goyette. Problème réglé par l'action des scouts que nous remercions.

- Mr Bourret Marcel pour l'élagage d'un noyer débordant sur sa propriété. Le problème sera réglé dans les meilleurs délais.

- Mr Garin Robert, Président de la société de chasse, pour informer la Commune des travaux d'élagage faits par les chasseurs. Le Conseil Municipal les remercie.

- Mr Peysson Julien se félicitant de la restauration du puits du GOLET.

- De l'association 4x4 sensation pour un passage sur la Commune, l'itinéraire devant être fixé avec l'agent O.N.F. Faute d'informations suffisantes le Conseil ne peut donner un avis favorable.

Le Conseil est informé de nouveaux projets concernant la Gendarmerie. Le dossier sera repris à la prochaine réunion.

Le Conseil est informé, pour avis, des candidatures au poste de secrétaire de Mairie.



## CONSEIL MUNICIPAL:

### Compte rendu de la séance du 17/09/91.

PRÉSENTS: 14 . EXCUSÉ: MR VUILLEROD Jean.

En ouverture de séance, le Conseil est informé:

- des conditions de rentrée et de l'état des effectifs à l'école:  
68 élèves partis en 3 classes: 31 (maternelle) et 17+20 (primaire)
- des résultats les plus significatifs du dernier recensement.

#### 1er POINT: Secrétariat de Mairie:

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal du choix de la nouvelle secrétaire de Mairie.

Parmi les 12 candidatures parvenues, c'est celle de MME ETTORI Marie-Christine qui a été en définitive retenue, pour les raisons suivantes:

- niveau d'études et de formation requis.
- expérience professionnelle dans ce type de poste, y compris en informatique.
- dossier personnel attestant des qualités souhaitées pour ce poste.
- de ce fait, capacité à prendre en main le secrétariat, sans formation complémentaire, le départ immédiat de MME GUYOT ne le permettant pas.

De plus MME ETTORI obtenant le poste par mutation, sa nomination est simplifiée.

Le souci qui a déterminé ce choix est celui d'assurer la continuité et l'efficacité du service.

MME ETTORI, résidant secondaire au GOLET et en poste à VILLEURBANE, prendra ses fonctions à temps plein le 1/1/91 et demeurera alors à LHUIS.

MR Michel PLANTIN a manifesté vivement son désaccord avec ce choix, indiquant qu'à son sens, c'est une personne jeune, originaire de Lhuis, même sans expérience professionnelle, qui aurait du être prioritaire, surtout dans la mesure où elle était à la recherche d'un emploi.

Le maire et les adjoints lui ont rappelé que, moins que telle ou telle personne, c'est le poste et le travail à y fournir, qui avait été déterminant pour ce choix et que ceux qui l'avaient fait avaient conscience de faire 11 mécontents.

#### 2ème POINT: Gendarmerie.

Il est rappelé au Conseil:

- d'une part, le mode de fonctionnement locatif actuel des bâtiments de la gendarmerie qui laisse, annuellement, un solde négatif de l'ordre de: 50 000 F.
- d'autre part, le projet, à la demande des services de gendarmerie, de la construction d'un 6ème logement et d'un réaménagement des locaux techniques, à la charge de la commune sans que le mode de location change.

Le Conseil a pu prendre connaissance d'un dossier concernant le projet de construction d'une nouvelle gendarmerie, répondant aux besoins actuels:

- 6 logements + garages et locaux techniques adaptés, et dont le mode de financement et de location assurerait un amortissement sur 16 ans.

Les logements actuels seraient consacrés à satisfaire les nombreuses demandes auxquelles on ne peut répondre, et les bureaux pourraient accueillir les services sociaux, mal installés dans le bâtiment de la mairie.

Considérant:

- l'intérêt financier de la commune et qu'il faut sortir du mode de location actuel ...

- le fait que tout doit être fait pour le maintien de ces services ...

le Conseil souhaite la mise sur pied rapide d'un dossier complet (technique et financier) et que ce projet soit proposé pour une prise en compte par le district qui se met en place, l'intérêt intercommunal paraissant évident en la matière.



3ème POINT: Budget Supplémentaire 1991.

- 
- Le Conseil Municipal adopte les propositions présentées qui conduisent
- pour la section de FONCTIONNEMENT a un équilibre en recettes et dépenses de 378 143 F.
  - pour la section d' INVESTISSEMENT a un équilibre en recettes et dépenses de 433 067 F.

4ème POINT: Emprunt pour travaux :

-----

Le Conseil est informé:

- de l' état d' avancement des travaux d' assainissement ...
- de la mise en route prochaine de travaux complémentaires de renforcement du réseau de distribution d' eau potable.

Ceux-ci se feront sur le tronçon Le Trieu - Le Poulet, conjointement avec les travaux de mise en souterrain de la ligne moyenne tension E.D.F, à la fois pour des gains financiers et pour éviter de perturber la circulation sur cet axe, deux fois dans un intervalle de temps rapproché.

Pour financer ces travaux, il est nécessaire de compléter les subventions obtenues par des emprunts.

Dans un premier temps, un emprunt de 525 000 F sera souscrit auprès de la C.D.C, au taux fixe de 9.90 %, remboursable sur 15 ans en trimestrialités, pour assurer le financement de la 1ère tranche de l' assainissement.

5ème POINT: Réglementation de la circulation sur l' axe LHUIS-ST MARTIN.

-----

L' ouverture de la M.A.P.A ayant changé les conditions de circulation sur cet axe, il est nécessaire de prévoir un dispositif la ralentissant.

Divers panneaux limitant la vitesse et instaurant un stop seront mis en place.

6ème POINT: Délibérations diverses:

-----

Le Conseil adopte diverses délibérations:

- 1) pour accepter des avenants sur les travaux réalisés à la M.A.P.A.
- 2) pour modifier le bail VIOLET au profit de MME MAISSIAT avec introduction d' une clause libératoire.
- 3) pour accepter la prise en charge d' un nouveau véhicule prêté au Centre de Secours par le département.
- 4) pour l' extension du ramassage scolaire au hameau de St Martin.

7ème POINT: Courriers divers.

-----

- Remerciements des sociétés: Echo du Nant, Ecole de Musique, Tennis Club et Club Historique pour les subventions attribuées.

- De Mr LANDRIEUX, concernant la divagation des chiens, qui souhaite que ce type de problème se règle plus par la concertation que par la repression.

- De l' O.N.F pour une visite de la forêt communale fixée le samedi 5 Octobre.







Au sujet de la place du Champ de Foire, il est précisé:

1) que le goudronnage effectué n'est que la reprise de celui fait à l'identique il y a une dizaine d'années et que les arbres avaient parfaitement supporté. Cependant le pied des arbres sera dégagé.

2) la couche d'émulsion passée en surface a pour but de fixer les gravillons et d'éviter leur entraînement par le ruissellement.

3) la couleur noire qui en résulte va s'atténuer avec l'usure du temps. Quant à sa symbolique, chacun peut y voir ce qu'il veut, mais il faut noter que la mode actuelle, vestimentaire en particulier, fait de cette couleur un symbole de la jeunesse.

4) d'autres solutions: enrobé ou pavage, auraient pu offrir une solution plus esthétique, mais leur coût (5 à 10 fois plus cher) ne nous a pas permis de les retenir.

BÂTIMENTS: Les travaux prévus ont été menés à bonne fin.

ASSAINISSEMENT: Le chantier avance selon le calendrier prévu et devrait être terminé avant fin Novembre.

A.E.P: Le renforcement de réseau entre Le Trieu et Le Poulet doit se faire incessamment.

3ème POINT: Financement des travaux d'Assainissement et d'A.E.P:

-----  
Le Conseil Municipal donne son accord pour contracter un emprunt de 80 000 F sur 15 ans au taux de 10 % afin de financer ces travaux.

4ème POINT: Compte rendu de la visite de La Forêt Communale:

-----  
Une délégation du Conseil a visité la Forêt communale avec les responsables de l'O.N.F. Un compte rendu écrit sur l'état de celle-ci est remis à chaque conseiller.

Le travail d'amélioration pour un meilleur rendement futur sera poursuivi.

5ème POINT: Actualisation des tarifs du service de Transport Scolaire:

-----  
Suite à l'extension du ramassage au hameau de St Martin, le transporteur présente une proposition d'augmentation de ses tarifs que le conseil accepte.

6ème POINT: Décharges et déchets:

La décharge sauvage sur la route nouvelle sera impérativement fermée.

Une solution pour les bidons sera proposée à l'entreprise (écrasement) pour qu'un ferrailleur puisse les prendre en charge.

Il est rappelé que la décharge sur la route de RIX est strictement réservée aux remblais et matériaux. Ni la ferraille, ni les ordures ménagères ne doivent y être déposées.

Ces déchets doivent:

-> pour les ordures ménagères: être confiées au ramassage, et à défaut jetées sur la pente du dépôt à la décharge contrôlée. Et nulle part ailleurs.

-> pour la ferraille: être déposée à la décharge contrôlée, à droite en entrant.

-> pour le verre: être déposé dans la benne place du champ de foire et les emballages (cartons, sacs ...) évacués...

UNE NOUVELLE FOIS, nous faisons appel à votre civisme pour que ces consignes soient respectées.

A défaut, tout contrevenant identifié verra une plainte déposée à son encontre à la Gendarmerie pour application des arrêtés municipaux.



**CONSEIL MUNICIPAL: séance du 26/11/91.**  
=====

Présents: 13

**1ER POINT: Compte rendu de la 1ère réunion du comité districial:**  
=====

MR LE MAIRE donne les résultats de l' élection du bureau du comité de district qui se compose comme suit:

PRESIDENT: MR MOIROUD Maire de BRIORD.  
VICE-PRESIDENTS: MR RUEL Maire de MONTAGNIEU.  
MR ROMEGIO Maire de BENONCES.  
SECRETAIRE: MR DEGLISE Adjoint à LHUIS.

Des commissions ont été créées: Finances, Développement économique, Tourisme, Voierie et services, Aide sociale.

La prochaine réunion du district aura pour but de lancer leurs travaux.

D' autre part le comité districial a été saisi d' un projet de contrat de bassin d' emploi entre les cantons voisins de l' Isère et la Région RHONE-ALPES auquel le district pourrait s' associer.

Le Conseil Municipal se montre pour l' instant réservé vis à vis de ce projet.

**2ème POINT: Organisation du déneigement.**  
=====

3 chasse-neige sont opérationnels.

Le déneigement a été concédé à trois personnes:

Mr Pierre DUCOLOMB: Lhuis, St Martin, Milieu.

Mr Alain BELLEFIN: Le Poulet, La Manissière , Le Trieu, Ansolin, H.L.M Route de Rix.

Mr Pierre GUIFFRAY: Rix, Le Carre, chemin de Barlet.

**3ème POINT: Sono Salle Polyvalente.**  
=====

Le Conseil Municipal définit les conditions d' utilisation du matériel: Le prêt est réservé aux associations de LHUIS qui ne pourront l' utiliser que dans la salle polyvalente.

Une réunion est fixée le Vendredi 27 Décembre à 20 h en Mairie, à laquelle chaque association délèguera un représentant qui sera son responsable SONO . Pas de responsable dûment désigné = Pas de prêt possible.

Au cours de cette soirée, le matériel et ses modalités d' utilisation leur seront présentés dans le détail de façon à ce que cet outil puisse servir à tous le plus longtemps et le mieux possible.

**4ème POINT: Noel des " Anciens."**  
=====

Le Conseil Municipal entérine les décisions de la CCAS à savoir:

- distribution, par ses membres et ceux de la CCAS d' un colis à chaque personne de 70 ans et plus, conformément à la tradition.

- organisation d' un goûter à la MAPA, Mercredi 18 DECEMBRE -15 heures, pour lequel, ces mêmes personnes, sont invités à se joindre aux pensionnaires pour une après - midi de détente conviviale.

Leur transport sera assuré si nécessaire: N' hésitez pas à le demander.

**5ème POINT: Questions diverses:**  
=====

=>Le Conseil Municipal prend acte de la fermeture de la décharge sauvage-route nouvelle -.

IL envisage la fermeture de la décharge de gravats -route de Rix- qui arrive à saturation, et son transfert sur le même site que la décharge contrôlée qui sera à aménager en conséquence.

=>Le Conseil Municipal vote le principe d' une subvention exceptionnelle pour l' organisation d' une classe de neige en 1992 et son inscription au budget 92.

Il prend acte de la remise en état de l' aire de Jeux de l' Ecole Maternelle et remercie les parents qui l' ont menée à bien.

=>Le Conseil Municipal est informé de l' avancement des travaux d' assainissement.



**CONSEIL MUNICIPAL:**

.....

**Séance du 17/12/1991.**

=====

**Présents: 13.**

**1er POINT: TRAVAUX EN COURS:**

=====

**ASSAINISSEMENT:**

La station de lagunage est terminée et sa mise en eau est effective .

Le raccordement de la MAPA , du quartier des Certelles puis de la Gendarmerie est en cours.

Le lagunage sera clos et des plantations ( pelouses et arbres ) assureront la préservation du site.

La remise en état des terrains se poursuit.

**A.E.P:**

Les travaux de changement de canalisation ( section Le Trioux - Le Poulet.) sont en cours de réalisation, conjointement avec la mise en souterrain de la ligne moyenne tension EDF.

**DECHARGES PUBLIQUES:**

Les remblais extraits du creusement des tranchées sont utilisés pour la remise en état de la décharge à gravats route de RIX.

De ce fait, celle-ci est désormais fermée au public, et tout dépôt y est interdit.

Une nouvelle décharge à gravats sera ouverte à côté de la décharge contrôlée pour ordures ménagères, route nouvelle, dans les jours qui viennent.

En attendant, nous vous demandons de stocker vos gravats, et en cas de problème important de voir en MAIRIE pour trouver une solution.

La décharge sauvage - route nouvelle - malgré clôture et panneaux d'interdiction, a continué d'être utilisée: dépôt de sacs contenant des abats de mouton, carcasse de voiture,... De plus la clôture a été brisée et les panneaux arrachés et jetés. Le Maire a déposé plainte à la Gendarmerie pour que les coupables soient recherchés et punis.

Tout contrevenant aux arrêtés municipaux en matière d'utilisation des décharges doit savoir qu'il s'expose, sans autre avertissement, à ce risque et, que la Gendarmerie ayant fait son travail, il ne faudra pas venir demander l'intervention de la municipalité pour échapper aux sanctions.

**2ème POINT: COMPTE RENDU DE LA REUNION DU DISTRICT.**

=====

Lors de sa dernière assemblée le comité districte a désigné les responsables de chaque commission et définit le contenu et le calendrier de travail de chacune d'elle.

**3ème POINT: PROJETS DE TRAVAUX 1992.**

=====

Divers projets seront chiffrés pour une prise en compte éventuelle au budget 1992.

**BATIMENTS:**

MAIRIE: cheminées.

SALLE POLYVALENTE: revêtement muraux du hall .

ECOLE: Stores classe de Me Traina - Eclairage classe de Mr Déglise et bibliothèque. Pose d'un chauffe-eau ( Ecole primaire.)

LOGEMENTS DE FONCTION: Cuisine Mr Déglise - Salle de bains Mme Lecomte.

EGLISE: Eclairage extérieur.

**VOIRIE:**

Reprise des voies prévues en bicouche et commencées en 1991.

Bretelle du Poulet. Chemin de Turlon( accès maison GALLY.)

**A.E.P:**

Réfection des canalisations à MILIEU.

**ELAGAGE D' HIVER:**

Remise au gabarit de chemins ruraux et forestiers.



#### 4ème POINT: ACQUISITION FONCIERE.

=====

Mme ALLARD, vendant en partie sa propriété de LHUIS, est d' accord pour céder à la Commune la partie mitoyenne avec les fonds communaux du champ de foire et de l' école. Coût estimé de 10 F / M2.

Vu la situation de cette parcelle par rapport au coeur du village et aux propriétés communales et les possibilités d' aménagement qu' elle peut offrir, le Conseil Municipal décide d' accepter cette offre et d' autoriser par délibération MR LE MAIRE à signer tous les actes notariés et financiers nécessaires à sa réalisation:

#### 5ème POINT: REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR LES CHEMINS FORESTIERS.

=====

Sur proposition de l' O.N.F, le Conseil Municipal autorise MR LE MAIRE à prendre un arrêté réglementant la circulation sur quelques voies forestière. Cet arrêté est à votre disposition en mairie et sera affiché pendant un an.

Un échange de vues a alors lieu sur l' accueil des touristes, en particulier sur les nouvelles formes du tourisme vert: découverte de la nature avec des véhicules motorisés:

Faut-il rejeter cette forme de tourisme comme incompatible avec d' autres pratiques ( randonnées pédestres ) très prisées dans la région ou peut-il être accepté en le contrôlant et canalisant pour que des débordements ne les gênent pas ? Question à approfondir ...

#### 6ème POINT: QUESTIONS DIVERSES:

=====

Le Conseil Municipal ne donne pas suite à la convention proposée par la SPA pour l' accueil des animaux mordeurs, le refuge ( LYON ) étant trop éloigné de la commune.

Le Conseil renouvelle son adhésion au comité pour la Route du Bugey.

Il examine le problème du stop du Poulet et émet l' avis de le maintenir.

La commission d' Information se réunit le Lundi 23/12 - 18 H - pour la parution d' un nouveau No du journal municipal.



ECOLE de MUSIQUE

\*\*\*\*\*

L'Ecole de Musique vous présente tous leurs meilleurs voeux pour la nouvelle année, et remercie les personnes qui contribuent à la bonne marche de la société, par leurs dons et leur dévouement.

Merci à nos jeunes musiciens qui par leur gentillesse apportent la joie à l'occasion de différentes fêtes.

Bonne et heureuse année à tous.

La Présidente.

C.ROULET



# RECENSEMENT DE LA POPULATION 1990

Répartition de la population par âge - Ain

Source : INSEE - recensements

| Age atteint dans l'année<br>du recensement | Effectif       |                | Structure (%) |              |
|--------------------------------------------|----------------|----------------|---------------|--------------|
|                                            | 1982           | 1990           | 1982          | 1990         |
| 0-19 ans                                   | 126 428        | 134 184        | 30.2          | 28.5         |
| 20-39 ans                                  | 126 758        | 141 259        | 30.3          | 30.0         |
| 40-49 ans                                  | 46 614         | 65 091         | 11.1          | 13.8         |
| 50-59 ans                                  | 45 253         | 45 864         | 10.8          | 9.7          |
| 60-74 ans                                  | 47 299         | 54 167         | 11.3          | 11.5         |
| 75 ans et plus                             | 26 242         | 30 605         | 6.3           | 6.5          |
| <b>Ensemble</b>                            | <b>418 592</b> | <b>471 170</b> | <b>100,0</b>  | <b>100,0</b> |

Recensement de la population de 1990 -

DEPT : 01 COMMUNE : 216 LHUIS

POP 1 - POPULATION TOTALE PAR SEXE ET AGE

| AGE AU<br>31-12-90 | ENSEMBLE % |       | HOMMES | FEMMES |
|--------------------|------------|-------|--------|--------|
| TOTAL              | 587        | 100,0 | 288    | 299    |
| 0-19               | 145        | 24,7  | 76     | 69     |
| 20-39              | 143        | 24,4  | 74     | 69     |
| 40-59              | 138        | 23,5  | 67     | 71     |
| 60-74              | 94         | 16,0  | 39     | 55     |
| 75 ou +            | 67         | 11,4  | 32     | 35     |



| AGE AU<br>31-12-90 | ENSEMBLE % |     | HOMMES | FEMMES |
|--------------------|------------|-----|--------|--------|
| 0-4                | 22         | 3,7 | 10     | 12     |
| 5-9                | 35         | 6,0 | 22     | 13     |
| 10-14              | 41         | 7,0 | 23     | 18     |
| 15-19              | 47         | 8,0 | 21     | 26     |
| 20-24              | 18         | 3,1 | 9      | 9      |
| 25-29              | 28         | 4,8 | 12     | 16     |
| 30-34              | 45         | 7,7 | 24     | 21     |
| 35-39              | 52         | 8,9 | 29     | 23     |
| 40-44              | 53         | 9,0 | 30     | 23     |
| 45-49              | 26         | 4,4 | 10     | 16     |

## =ÉTAT CIVIL - 91=

Ont été enregistrés à LHUIS.

**Pas de naissances !**

### Décès:

- Mr LYANDRAT Claude.
- Mme ROBIN Marie.
- Mme BONNARD Léontine.
- Mr VIOLET Henri.
- Mr PICHON Paul.
- Mme BERLIAT Yvonne.
- Mme SARRASIN Marcelle.
- Mme VUILLEROT Marina.

### Mariages:

- Jean SIMON et Corine BAUDOUIN.
- Xavier BYSZENSKI et Brigitte BEAUDET.
- Pierre SOREL et Pierrette TRIOLLE.
- Thierry SUBIT et Evelyne VUILLEROT.
- Hervé LOPES et Geneviève GOBERT.

| AGE AU<br>31-12-90 | ENSEMBLE % |     | HOMMES | FEMMES |
|--------------------|------------|-----|--------|--------|
| 50-54              | 23         | 3,9 | 13     | 10     |
| 55-59              | 36         | 6,1 | 14     | 22     |
| 60-64              | 37         | 6,3 | 21     | 16     |
| 65-69              | 25         | 4,3 | 11     | 14     |
| 70-74              | 32         | 5,5 | 7      | 25     |
| 75-79              | 33         | 5,6 | 13     | 20     |
| 80-84              | 19         | 3,2 | 12     | 7      |
| 85-89              | 9          | 1,5 | 5      | 4      |
| 90-94              | 4          | 0,7 | 1      | 3      |
| 95 ou +            | 2          | 0,3 | 1      | 1      |



LE CENTRE DE SECOURS : Mieux vaut tard que jamais !

Rassurez vous ce n'est pas notre devise, mais un petit problème technique ne nous a pas permis de vous donner le bilan des activités de l'année 1990, lors du précédent bulletin municipal.

1990 a été pour le CENTRE DE SECOURS, une année exceptionnelle, quand à l'activité sur le terrain, puisque nous sommes passés de 114 interventions en 1989 à 325.

Cela à cause de deux évènements majeurs :

- les inondations au mois de FEVRIER, qui ont touché les communes de LHUIS, GROSLEE et SAINT-BENOIT
- la tempête de neige sur tout notre secteur d'intervention au mois de DECEMBRE.

Pour les inondations, plus de quarante interventions, y compris les renforts dirigés chez nos voisins de SAINT-RAMBERT, ville complètement sinistrée, avec comme point fort, l'évacuation de l'hôpital en pleine nuit, à laquelle ont participé des hommes de LHUIS et le médecin capitaine.

Pour la neige, la totalité de l'effectif mobilisé jour et nuit pendant une semaine, a effectué plus de 140 interventions, et cela sans compter les assistances aux particuliers avec les groupes électrogènes, qui ne faisaient pas partie de notre mission.

Pour la première fois aussi, le CENTRE DE SECOURS a été engagé dans la lutte contre les feux du midi, grâce à trois volontaires. Le Sergent Frédéric VIGNERON qui a été engagé sur les deux plus grands feux de l'été, celui de NIMES et celui du massif des Maures, et les sapeurs Xavier BYSZENSKI et Denis BONSACQUET.

Une manoeuvre par mois a été organisée, la plus importante celle de GRIMP (groupe d'intervention en milieu périlleux) effectuée de nuit pour un sauvetage en falaise, avec la participation des corps de LAGNIEU, AMBERIEU, HAUTEVILLE, CULOZ et ARTEMARE. Commencée vers 21 heures, elle s'achevait vers deux heures du matin, en présence du Colonel FLEURY, Directeur Départemental, et du Lieutenant EMIN, Président de l'Union.

Pendant ce temps, plusieurs sapeurs pompiers du CENTRE DE SECOURS, ont participé à des stages de formation afin d'augmenter leurs connaissances et leur qualification.

BREVET NATIONAL DE SECOURISME pour: André BONNARD, Jérôme GARIN, Xavier BYSZENSKI, Jean-Marc BEAUDET, Thierry SUBIT.

RANIMATION pour : Roger PERRIER, Jérôme GARIN, Xavier BYSZENSKI, Thierry SUBIT.

FORMATION AU PORT DE L'APPAREIL RESPIRATOIRE ISOLANT pour : Guy Roland BONSACQUET, Frédéric VIGNERON

INITIATION A LA PREVENTION ET L'INTERVENTION FACE AUX RISQUES

RADIOLOGIQUES pour Denis BONSACQUET, Jean-Paul FAURE.

INITIATION A LA PREVENTION ET L'INTERVENTION FACE AUX RISQUES CHIMIQUES pour : Frédéric VIGNERON.

.../...



A tout cela, s'ajoute bien sur les interventions classiques :

FEUX : 34

SORTIES POUR SECOURS A VICTIMES ( ambulance ) : 56

DESTRUCTION DE NIDS DE GUEPES OU FRELONS : 34

ETC...

Vos pompiers ont d'autre part assuré la maintenance et la modernisation de leurs équipements avec comme chaque année une participation financière de leur Amicale, grâce à votre générosité.

Notre principal souci pour les années à venir est le recrutement, afin de maintenir notre effectif. Aussi nous lançons un appel à tous les jeunes qui souhaitent participer aux opérations de secours, pour qu'ils rejoignent nos rangs afin d'assurer l'avenir du CENTRE DE SECOURS

Au seuil de la nouvelle année, les Sapeurs Pompiers de LHUIS, vous présentent leurs meilleurs vœux et vous assurent de leurs sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

Le CHEF DE CORPS  
lieutenant E. BUISSON

#### SYNDICAT d' INITIATIVE du CANTON de LHUIS

-----

Nous ne vous apprenons pas une nouvelle , en vous disant que la flamme olympique est en France depuis le samedi 14 Décembre 1991 , et qu'elle va parcourir les routes de France sur une distance de 5.500 kilomètres , avant d'arriver à ALBERVILLE , pour " les JEUX "

Mais , ce que le S.I. du canton tient à vous faire savoir c'est que la " flamme " passera dans six communes de notre canton , en empruntant la D.19 , traversant ainsi : SERRIERES de BRIORD , les GRANGES de MONTAGNIEU , BRIORD , RIX-LHUIS , GROSLEE et SAINT-BENOIT , le mardi 4 Février 1992

Nous pensons que cet évènement à la fois sportif et historique ne nous laisse pas indifférent , et il nous semble qu'il serait sympathique que les lhuisards se retrouvent , le plus nombreux possible à RIX , ce jour là entre 14 Heures 15 et 15 Heures , peut-être vers l'Auberge de Saint Alban .

Que chacun y pense , mais dès maintenant , suivant nos possibilités et notre emploi du temps , réservons ce moment .

Ce qui ne veut pas dire qu'il faut se désintéresser des manifestations et cérémonies officielles qui auront lieu à BELLEY , où la flamme doit s'arrêter et même passer la nuit du 4 au 5 Février 1992 .

La presse donnera en temps voulu les détails du programme mais déjà nous vous signalons :

- Le 3 au soir , une soirée cabaret (places à retenir S.I.BELLEY
- Le 4 dès le début de l'après-midi : animations dans le centre ville .
- Ce même jour à 19 Heures 30 , arrivée de la flamme , embrasement de la vague installée vers le stade ( place des Télécommunications
- Spectacle pyroscénique offert par le COJO

Les membres du bureau du S.I. profitent de l'occasion donnée par ce communiqué , pour présenter à tous ses membres actifs ou sympathisants leurs vœux les meilleurs pour 1992 , souhaitant que les mois à venir soient favorables à tous et à chacun .

Pour l'équipe du S.I.



## AMICALE "DETENTE et LOISIRS "

- - - - -

Comme vous le savez déjà ,des raisons familiales ne me permettent pas de continuer d'assurer la présidence de l'Amicale " Détente et Loisirs " Mais , une fois encore , je tiens à vous donner le compte rendu de nos activités de l'année écoulée .

Les membres du club se sont retrouvés le mercredi pour la rencontre hebdomadaire ,et chaque trimestre une réunion agrémentée de gâteaux et de chansons permettait de fêter les anniversaires ; une sortie a permis d'aller voir à Chambéry le " Cirque de Moscou " ; le thé dansant du printemps a eu un vif succès ,et en tant que responsable je remercie tous ceux et celles qui par leurs dons , leur travail ou leur présence , ont contribué à ce succès .

Nous avons fait plus ample connaissance avec la M.A.P.A. en allant dans leur salle présenter une projection sur l' ASIE CENTRALE ,et en prenant avec les pensionnaires le verre de l'amitié .

En septembre une voyage nous a emmenés à CAORLE ITALIE ,et les 22 participants sont revenus enchantés par les visites intéressantes l'hébergement confortable,la bonne restauration et l'atmosphère amicale

Hélas , pendant ces derniers mois , nous avons eu le regret de perdre deux de nos adhérents : Madame Léontine BONNARD ,sa disparition se fait douloureusement sentir au sein de notre groupe ,dont elle fut un membre actif , et monsieur Paul PICHON ,nous remercions Madame PICHON de sa générosité envers le club , en souvenir de son mari .A ces deux familles nous redisons avec nos sincères condoléances , toute notre sympathie .

L'assemblée générale qui s'est tenue le 30 Octobre 1991 a permis de donner au club une nouvelle présidente,avec Suzanne ROUX nous continuerons à faire vivre le club , je l'assure de ma collaboration et je renouvelle à tous l'expression de ma sincère amitié ;

Antoinette GIROUD

En effet ,comme le dit Madame GIROUD l'Amicale " Détente et Loisirs " continue .....et , étant donné l'absence de candidat au poste resté vacant .....je me trouve d'être présidente . Je vous remercie de m'avoir accordé votre confiance ,je souhaite de tout coeur de ne pas vous décevoir .

Pour ma part , je vous apporte mon amitié et ma bonne volonté , nous travaillerons ensemble en essayant de nous comprendre ,de nous rendre service ,de nous accepter avec nos goûts différents , ainsi nos rencontres se passeront dans la joie et l'amitié .

Nous aimerions voir des jeunes retraités venir grossir nos rangs , les rides et les cheveux blancs ne sont pas obligatoires pour être admis à l'Amicale !!!

Grâce à la bonne gestion du précédent bureau , dont je remercie les membres , nous avons pu faire notre repas de l'amitié le jeudi 5 décembre dernier au restaurant Gaudimier . Le " Chef " nous a spécialement bien servi ,et le menu soigné était digne d'un adepte de Brillat-Savarin .

1992 .....est là ,à tous je dis " Bonne Année " et " Bonne santé" pour vous vos familles et notre village qu'il y fasse toujours bon vivre comme dans une grande famille .

Suzanne ROUX





## du Canton de Ghisla

Lorsqu'une association prend naissance dans un pays, beaucoup de personnes s'interrogent sur ce qu'il en adviendra parmi les autres associations déjà créées. Ceux qui créent cette association sont des bénévoles pour telle ou telle motivation dans leur village. Au bout d'un certain temps, il y a relache parmi les membres de l'association, d'autres viennent prendre la relève, ainsi va la vie associative dans nos communes.

Ici on lance une fête, une foire, on organise des repas-dansants, des expositions, ailleurs selon l'aisance financière, on crée un son et lumière, un concert avec le soutien d'une vedette du "schobis". Dans tout cela, un peu partout, l'association a pour but de maintenir une activité, d'organiser des rencontres et aussi éviter de sombrer dans la morosité.

Evidemment, depuis quelques décennies, la télévision est entrée dans tous les foyers, elle a bouleversé le mode de vie des familles, ce qui occasionne parmi la population une désaffection envers ces manifestations auxquelles se consacrent les associations.

Le groupe historique n'a pas échappé à ce "fléau social" et il a beaucoup de peine à réunir suffisamment de personnes pour effectuer une visite, une rencontre, une excursion, une conférence. Certe, restons modestes, mais nous croyons qu'il faut nous joindre à d'autres sociétés culturelles, participer ensemble à des excursions en autocars, les frais en se partageant, diminuent le coût, si l'on remplit le car.

Un groupe historique n'a pas dans ses prérogatives l'intention de supplanter à telle ou telle association plus apte à organiser une fête, ce n'est pas son rôle. Mais si cela était possible, pourquoi ne pas relancer une fête traditionnelle, coutumière dans la région; la fête des fours, la saint-Vincent, la sainte-Agathe, la Saint-Antoine restent encore vivantes dans notre région, dans les villages.

Ces années passées, le groupe historique a mis sur pied deux expositions, à Ordonnaz, le comité de sauvegarde du patrimoine organise tous les ans pour la fête des fours, une exposition historique. Tout ceci demande de la recherche, des relations, du temps bien sûr, mais nous apporte aussi et nous l'espérons une stimulation parmi les personnes de la contrée, encourage un groupe de personnes, le motive pour une action, une restauration à entreprendre.

Il y a quelques années de cela, nous pensions créer un musée rural, nombreux anciens outils et matériels agraires étaient dispersés de part et d'autres du canton, chez des particuliers. Pour cela il fallait trouver un espace, un bâtiment apte à recevoir ces objets, ce matériel. Nous n'avons pas trouvé ce lieu à ce jour, étant donné cette situation quelque peu ambiguë en ce qui concerne les musées ruraux dans le département, nous abandonnons à notre grand regret ce projet.

.../...



Ailleurs, chez nos voisins dauphinois, certains possèdent cet espace, ces bâtiments et peuvent ainsi entreprendre et réaliser un musée.

L'assemblée générale du groupe historique aura lieu début mars à GROSLEE, nous parlerons dans une rétrospective des activités de l'année écoulée et bien entendu des projets et des travaux en cours.

Dans la mesure de nos possibilités, nous maintiendrons le cycle de quelques conférences au cours de l'année.

Par ce bulletin, nous remercions les personnes qui participent à nos activités, qui nous font connaître.

L'association historique du canton de LHUIS vous adresse ses meilleurs vœux.

Le Président

J. PEYSSON

#### Circuits pédestres:

Crée en 1975, le Comité Départemental du Tourisme Pédestre de l'Ain, dont le siège social est à Bourg en Bresse 2, rue Guichenon, a pour but de promouvoir et développer la randonnée pédestre dans le département.

Il rassemble des groupements, clubs ou organismes associés comme les syndicats d'initiatives, foyers ruraux etc... dont les membres ont la responsabilité de créer, de baliser et d'élaguer les sentiers qui sont publiés dans le guide du randonneur.

Dans un souci de faire découvrir les richesses du Canton de Lhuis et les bienfaits de la marche aux visiteurs, quelques bénévoles participent régulièrement à l'entretien et à l'amélioration des itinéraires afin de constituer un aménagement méthodique et discret de la nature.

Ces circuits sélectionnés sont les suivants :

- G.R 59 : Du kilomètre 15 à Conzieu, soit 7 kms 500

- Commune de Bénonces : Circuit du Luizet 11 kms

- Commune de Cerin : " de la Bive 9 kms

- Commune de Groslee : " de Groslee 6 kms 500

- Commune de Lompnaz : " des Châmillles 7 kms 500

- Commune de Lhuis : de la chèvre 8 kms

du Rhône 20 kms

Le sens de cette action est d'ordre purement culturel, touristique et sportif et constitue de ce fait un clavier dans l'arc que représente le monde associatif pour un village. Aussi, tous usagers véritablement sensibilisés à ce patrimoine vivant qu'est la nature et passionnés du terroir peuvent contribuer à sa sauvegarde en se joignant à nous.







## " DITES — LE AVEC DES FLEURS ... "

Notre région prend conscience de sa vocation touristique et des potentialités économiques qu' elle recèle.

La création de la " ROUTE DU BUGEY " s' inscrit dans cette volonté nouvelle.

Le district intercommunal nouvellement créé a pris en compte cet objectif: développer le tourisme et en faire une activité économique à part entière, complémentaire des activités traditionnelles que sont l' agriculture et l' industrie. Il ne faut pas, en effet, tout attendre d' organismes extérieurs, et si un relais n' est pas pris sur place pour exploiter toutes les richesses qu' offre notre terroir, les plus brillantes campagnes de promotions ne seront que de vains coups d' épée dans l' eau.

Développer le tourisme, c' est d' abord savoir accueillir les visiteurs potentiels. Pour cela des infrastructures et des équipements doivent être créés ou développés.

Mais l' accueil, c' est aussi une volonté, un état d' esprit qui doivent se manifester dans le cadre que nous sommes en mesure d' offrir à nos hôtes d' un moment.

Sachons préserver cette merveilleuse nature en nous montrant attentifs à ne pas la défigurer par des comportements irresponsables dans le domaine de la gestion de nos déchets par exemple.

Sachons conserver à nos villages leur caractère original et leur richesse architecturale.

Sachons mettre ces trésors en valeur ...

Dans ce but, un premier effort simple, banal et qui devrait aller de soi, c' est de les rendre et tenir propres.

Chacun, dans sa sphère de vie quotidienne, peut y contribuer par des actes simples qui vont de ne pas jeter n' importe quoi n' importe où, et d' abord des papiers dans les rues, jusqu' à piocher les mauvaises herbes qui envahissent jusqu' aux seuils des maisons. N' attendez pas tout de la commune et de ses employés ...

A ce premier effort peut s' en ajouter un autre qui doit naturellement lui faire suite: rendons nos bourgs, nos hameaux plus accueillants en les fleurissant...

Pour ce fleurissement que chacun souhaite et réclame, deux démarches sont possibles: là encore attendre que la commune ou un comité le prenne en charge, ou alors y apporter sa propre contribution là où elle est irremplaçable: dans son environnement immédiat, son quartier, son hameau ...

Cette deuxième solution, la plus simple, est aussi la plus efficace.

Des exemples en sont depuis des années l' illustration et doivent nous motiver. Citons la fontaine et la croix du Poulet ...

D' autres, plus récents, sont des encouragements: des habitants du hameau de Millieu ont commencé cette année un fleurissement qu' ils vont étendre... le puits du Golet restauré a été aussitôt fleuri ...

Et si dans tous nos hameaux, dans tous nos quartiers, nous nous y mettions tous, ici pour orner un four qui ne soit plus un hangar, là pour faire revivre une fontaine ou un lavoir ...

Et si au delà du " savoir bien accueillir " indispensable au développement touristique, nous pensions d' abord au " savoir bien vivre ", à notre propre bien être et plaisir quotidiens ...

Une réunion vous sera proposée fin Février / début Mars dans ce but.

Que tous ceux qui se sentent motivés par ce problème y participent pour qu' à l' image d' autres communes proches ou lointaines, LHUIS réussisse son fleurissement ...

G DÉGLISE.







Mes vœux de BONNE ANNÉE s'adressent à tous les membres du Tennis-Club, passés ou présents. Que le tennis fasse partie de leurs plaisirs pendant l'année qui commence et contribue à leur maintenir une bonne forme. Une circulaire va leur parvenir début Janvier, leur indiquant les principales dates à noter pour l'année 1992 : championnats, animations, tournois, etc... Les responsables de l'école de tennis vont fixer les modalités du tournoi-défi qui se déroulera jusqu'à la reprise des cours, au printemps, entre les enfants de cette école. Ces jeunes recevront chacun une lettre leur donnant tous les détails pour leur participation.

Mes vœux de bonne année s'adressent aussi aux membres de notre comité, avec la certitude de leur disponibilité et de leur dévouement habituels dont je les remercie d'avance.

Mes vœux de bonne année s'adressent enfin à tous les autres, sympathisants, amis ou simplement témoins, en voisins, que le tennis fait partie de la vie de leur village, de leur canton.

président

#####  
# #  
# - L' ECHO DU NANT - #  
# #  
#####

La dernière saison a été marquée par la disparition de Mr PAUL PICHON, et je voudrais rappeler le souvenir de ce musicien heureux de contribuer au renouveau de l' ECHO DU NANT, il y a dix ans.

Par ailleurs, nous regrettons les départs de Martine BOURRET et Michel PLANTIN à qui nous rendons hommage pour leur dévouement à la cause de la Musique qui a permis de porter notre formation locale à un niveau très honorable.

Mais les répétitions ont repris, suivant un emploi du temps adapté à la disponibilité de notre chef, Christian VUILLEROD, ainsi qu' à celle des chefs de pupitres. Il semblerait que cette nouvelle formule donne satisfaction et permettra à l' ECHO DU NANT de toujours être en mesure de rythmer la vie de notre cité.

C' est avec plaisir que nous saluons le retour à la société de deux clairs, Jean François RAMEL et Lulu CARREL, ainsi que l' arrivée d' Alexia GROS - batterie - ... Bravo ...

Je me fais l' interprète de tous les musiciens et membres de l' ECHO DU NANT pour adresser de sincères remerciements à nos membres bienfaiteurs.

Enfin je voudrais présenter à tous, nos meilleurs vœux de bonheur et surtout de santé pour 92.

BONNES FETES DE FIN D' ANNEE !

Le Président:

Daniel SAVOYET.



## SITUATION

Couvrant 574 ha depuis le bord du Rhône jusqu'au sommet du Tentanet (de 200 mètres à 1000 mètres d'altitude) la forêt communale de LHUIS comporte 2 zones bien distinctes.

- une zone, située sur les versants Sud-Ouest jusqu'à 700 mètres d'altitude, couverte par un taillis de chêne à buis.

## **NOTRE FORÊT**

A part quelques plateaux argileux, le sol de cette zone est très pauvre et le taillis ne procure aucun revenu.

Son intérêt est uniquement paysager.

Cette zone représente 70 % de la surface boisée communale.

- une 2e zone située au dessus de 700 mètres d'altitude, boisée par un riche taillis de hêtre et par des plantations résineuses. Elle présente les meilleurs terrains forestiers de la Commune. La conversion en futaie est engagée depuis 25 ans (et les investissements y sont valables). Cette zone représente 30 % de la surface boisée communale.

S'il est relativement facile de planter, il est difficile et très coûteux d'entretenir les plantations et seuls les bons terrains méritent ces investissements.

C'est le cas pour le plateau du Fays où à la suite des coupes de grumes (ventes) l'enrésinement a été largement entrepris.

Ainsi 54 ha de plantations résineuses ont été mis en place et donnent globalement de bons résultats.

Après l'engouement par les plantations résineuses pendant les années 60 et 70 on observe aujourd'hui un regain d'intérêt pour les feuillus. Il apparaît qu'une futaie mélangée résineux et feuillus soit une meilleure gageure économique et écologique.

Pour ce qui concerne la forêt de LHUIS cette possibilité n'est pas compromise puisqu'on dispose encore d'une grande surface de peuplement feuillus de bonne qualité.

Aussi depuis 1979 les plantations résineuses ont été stoppées et depuis la forêt est mise en valeur en travaillant directement le peuplement feuillu naturel.

Il s'agit de réserver dans le taillis les plus belles tiges (400 tiges/ha) et d'exploiter le reste.

Cette pratique appelée balivage permet d'une manière gratuite la conversion du taillis en futaie.

## BILAN EN CHIFFRES

### 1/ Peuplement

Au cours des 25 dernières années

- 4 500 m<sup>3</sup> de grumes ont été coupés
  - 40 % de ce volume en résineux
  - 60 % de ce volume en feuillus.
- 54 ha ont été plantés en résineux (épicéas et sapins) et entretenus à raison de 6,5 ha par an (travail au croissant et à la tronçonneuse)
- 15 ha méritent encore un entretien.

## BILAN FINANCIER ET PROJECTION THEORIQUE

Sur les 11 dernières années

Dépenses

314 195 F

Revenus

526 687 F

Bénéfice = 212 492 F  
soit : 19 317 F/an (Francs 90)

Hormis 4 ha (1200 m<sup>3</sup>) de résineux adulte à récolter dans les 20 prochaines années la forêt de LHUIS, dans l'ensemble assez jeune, produira des bois d'éclaircie de faible dimension donc de faible valeur (chauffage - papeterie).

Au-delà de cette période la production de la forêt devrait augmenter en qualité et en quantité pour atteindre la norme locale de 4 à 5 m<sup>3</sup> de bois d'oeuvre/ha/an, soit à terme 775 m<sup>3</sup> par an.



**Office National des Forêts**